



AFTC
de
Bourgogne
Franche-Comté

LE PÔLE DE COMPÉTENCES
ET DE PRESTATIONS
EXTERNALISÉES

PCPE



BOURGOGNE

Informations utiles

- Les prestations proposées sont gratuites (dispositif financé par l'ARS BFC)
- Et complémentaires aux aides perçues par le bénéficiaire (PCH, AAH...)

Secteur d'intervention

- ➔ Côte-d'Or (21)
- ➔ Saône-et-Loire (71)

PCPE POUR QUI ?

Des adultes porteurs d'un handicap cognitif

- Lié à des lésions cérébrales acquises (AVC, traumatisme crânien, tumeur, sclérose en plaque...) et adultes porteurs de troubles de l'apprentissage (troubles Dys: dyspraxie, dysphasie, dyslexie...)
- Vivant à domicile
- Bénéficiant d'une notification pour ce dispositif, ou visant à en obtenir une, auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

PCPE POURQUOI ?

- Anticiper et éviter les ruptures de parcours
- Orienter la personne et son entourage
- Faciliter l'accès aux différents services locaux

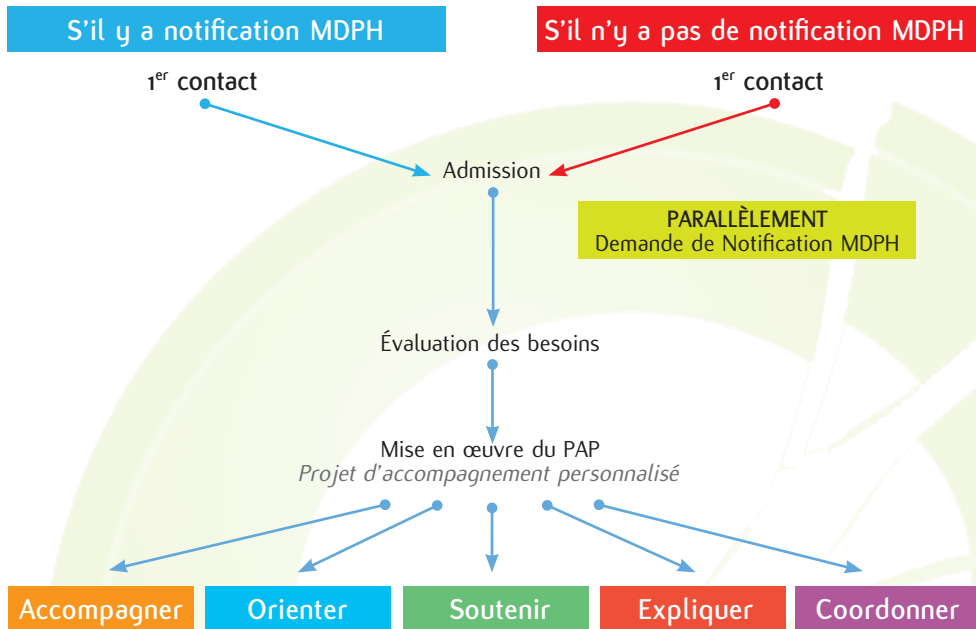
Proposer une solution pour des personnes

- ➔ En attente d'une place dans un service ou établissement médico-social spécialisé
- ➔ En sortie d'un service médico-social spécialisé dans les troubles cognitifs
- ➔ Accompagnée actuellement par un service médico-social non spécialisé dans les troubles cognitifs, nécessitant une évaluation et un appui ponctuel relevant du PCPE

NOTRE ÉQUIPE

Spécialisée dans le champ du handicap invisible

- Secrétaire des services
- Facilitateur(trice) inclusif(sive)
- Neuropsychologue
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médecin spécialiste (en lien avec le Centre DIVIO)
- Adjoint(e) de direction



Types d'intervention

Accompagnement ponctuel, 1 an maximum, renouvelable 1 fois

- ➔ Évaluation des troubles cognitifs et comportementaux
- ➔ Explication des troubles et des retentissements à la personne et son entourage
- ➔ Évaluation des capacités, de l'autonomie et de la participation de la personne dans sa vie quotidienne
- ➔ Identification et mise en place de moyens de compensation au quotidien et dans le lieu de vie
- ➔ Accompagnement de la personne dans la mise en œuvre et le suivi des réponses proposées
- ➔ Soutenir, accompagner, orienter l'aidant
- ➔ Orienter le bénéficiaire auprès des dispositifs adaptés
- ➔ Mettre en place un parcours de soins adapté
- ➔ Faciliter l'accès aux services de santé, sociaux, médico-sociaux de droit commun

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au Jeudi

- 9h - 12h
 - 13h 30 - 16h 30
- Vendredi**
- jusqu'à 16h

COORDONNÉES DU PCPE

- 12, rue du Golf - 21800 Quétigny

CONTACT

- accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr
- Justine Peyres, *adjointe de direction*
- jpeyres@aftc-bfc.fr
- Tél. 03 81 63 08 08

Dispositif financé par



AFTC
de
Bourgogne
Franche-Comté

Franche-Comté

AFTC de Bourgogne Franche-Comté
12, Rue du Golf - 21800 Quétigny
03 81 63 08 08
accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr

www.aftc-bfc.fr